



L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 14 octobre 2022

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Christian BERNARD, Michèle BARRAULT, Sophie HAYE-OLLINET, William PIETTE ;

Membres excusés : Hervé DINDIN (pouvoir donné à Jeanne BLANC), Stéphanie POIVERT (pouvoir donné à Angélique MOTUT), Anaïs LEMIRE.

Secrétaire de séance : Michèle BARRAULT

1. Approbation PV du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022 a été accepté à l'unanimité.

2. Demande de subvention auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Le conseil municipal devra statuer sur la demande de subvention de l'état pour mieux équiper notre cuisine centrale afin de mettre en œuvre la loi EGALIM 2.

Les équipements requis sont : une fontaine à eau réfrigérante pour le service des enfants, une cellule de refroidissement et une armoire froide. Le total d'investissement s'élève à 12 953,41 euros (reste à charge pour la commune autour de 1000 euros).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de subvention.

3. Tarif repas fourni par cuisine centrale

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur le tarif des repas fournis par la cuisine centrale pour les adultes :

- 3 euros pour les élus, les agents et professeurs des écoles (effectif à la rentrée de septembre 2023)
- 7 euros pour les personnes extérieures qui travaillent pour la commune (effectif immédiatement).

4. Personnel

a. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe

Un agent a réussi son concours lui permettant d'accéder au niveau d'adjoint administratif principal deuxième classe. Afin de pouvoir lui faire bénéficier de l'obtention du concours, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'ouvrir un poste d'adjoint administratif deuxième classe.

b. Contrat non permanent pour l'activité extrascolaire année scolaire

Afin d'assurer le service extra-scolaire sur les années 2022-2023, il est proposé au conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel non permanent afin d'assurer les services du mercredi si nécessaire et des ouvertures sur les périodes de vacances scolaires.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité de ce recrutement.

c. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif première classe

Pour faire suite à l'ouverture du poste en vue du recrutement au sein du pôle administratif et pour ne pas perdre l'occasion de recruter le bon profil, le conseil municipal délibère à l'unanimité d'agréments la première délibération d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.



5. Compte rendu des commissions voirie, communication, culture

Madame Angélique MOTUT, 2^{ème} adjointe en charge de la communication fait état des résultats des différentes commissions.

- a. Commission communication : Le Petit Cercousien et l'agenda sont prévus en décembre.
- b. Commission évènements et spectacles : pas de participation au téléthon car le même jour que Le marché de Noël qui se tiendra sur une journée le dimanche 4 décembre, spectacle portée par la troupe Les comédiens en balade de Montguyon, le 19/03/2023, Fête de la musique le 21/06/2023, Festival 666 (le 11, 12, 13 août 2023) ;
- c. Commission voirie : les parkings place la Fraternité pendant les vacances de Toussaint, Parking route du cimetière sera engagé avec le déplacement des entourages poubelles et de la colonne de verre. Traverse du bourg prévu en 2024.

6. Projet d'aménagements paysagers

Madame le maire présente aux élus des projets d'aménagements paysagers qui seront mis en œuvre en 2023/2024 en partenariat avec l'association Jardins d'Amateurs. Ces aménagements s'appuient sur les études réalisées par le Département et le CAUE17.

Cela s'inscrit aussi dans le plan de gestion différenciée des espaces verts qui permet de pérenniser l'entretien de la commune au plus près des usages.

7. Participation à la société publique locale Départementale

Madame le maire présente la participation de la commune à la nouvelle Société Publique Locale Départementale dont les missions sont d'apporter de l'ingénierie aux communes adhérentes sur des projets d'envergures, des marchés. Le coût de participation pour la commune est de 300 € et le coût de la prestation de la SPL dans le cadre d'un marché sera entre 2 et 6% du coût total du projet.

Le conseil municipal décide par 10 pour et 1 abstention d'adhérer à la SPL pour une part de 300 €.

8. Convention Territoriale Globale des Deux monts

La commune de Cercoux, via le SICOM, bénéficie d'un soutien de la CAF grâce au contrat enfance jeunesse. La CAF fait évoluer son partenariat avec les territoires. Elle propose aux deux monts (ancien canton de Montguyon et Montlieu La Garde) la signature d'une convention territoriale globale qui recense les objectifs de l'intercommunalité et des structures.

Après une présentation de Madame le Maire, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention qui sera le 1^{er} décembre 2022 à 18h à la micro-crèche Terre d'éveil de CERCOUX.

9. Demande d'acquisition d'une parcelle Place de l'Eglise

Madame Le maire fait part d'une demande d'acquisition de parcelle place de l'église par les propriétaires de l'Auberge de Cercoux afin de finaliser des aménagements de terrasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'exprime à 9 voix contre et 2 abstentions, sur la vente de cette parcelle. Les aménagements pourront être examinés dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.



10. Bornage emprise chemin rural

Suite au bornage entre deux propriétaires, le géomètre a saisi Madame Le Maire pour l'emprise du Chemin rural qui n'est pas du tout cohérente entre le cadastre et la réalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, d'autoriser madame le maire à saisir le géomètre pour effectuer ce nouveau bornage avec l'accord des propriétaires.

11. Recrutement Directeur CCAS

Madame Le Maire informe le conseil municipal du recrutement pour le poste de Direction du CCAS.

12. Motion ligne 15

Madame Le Maire présente la motion prise en conseil communautaire au sujet des travaux de la ligne 15 entre Bordeaux et La Rochelle en attente depuis plusieurs années et qui nuisent considérablement à la performance de la ligne.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer cette motion pour la commune.

13. Affiliation volontaire du SYMADIG au CDG17

Le conseil municipal délibère à l'unanimité favorablement, en tant que membre du Centre de Gestion 17 (CDG17) à l'affiliation du SYMADIG au CDG17.

14. Convention d'assistance technique générale avec le syndicat de voirie 17 SDV17

La commune est souvent assistée par le syndicat de voirie pour toutes les missions relevant de ce champ de compétences très vaste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de poursuivre cet engagement.

15. Convention de bornage et de division cadastrale pour le déplacement d'un chemin rural avec le SDV17

Le conseil municipal a déjà délibéré dans le cadre du projet de déplacement d'un CR à Bassolais. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser madame le maire à conventionner avec le SDV17 pour réaliser cette mission de bornage et division cadastrale.

Questions diverses

- Installation photovoltaïque sur les toits de l'école sera productive mi-novembre. Le préfet viendrait le 3 novembre 2022 au matin.
- Le logement au-dessus de la poste est mis en location et une vingtaine de demandes a été retenue. Les candidats pourront visiter le logement. Une date commune sera proposée rapidement.
- Le conseil municipal est informé que la directrice de l'école a demandé la mise en place d'une collation le matin. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Les prochains conseils municipaux sont prévus les 22 novembre 2022 à 19h30 et 13 décembre 2022 à 19h30 pour le dernier de l'année. La séance est levée à 23h16.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le 24/10/2022.

Jeanne BLANC
Le maire

